

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 508

Artikel: Paix du travail : le double discours des banquiers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au cœur du ménage de la SSR. Où la réorganisation entreprise sous le signe de l'efficacité montre sa véritable couleur! Comment ne pas souhaiter la suppression pure et simple de ce relais, si vulnérable aux coups des forces engagées depuis des années dans de grandes manœuvres de contrôle des moyens de communications de masse? Est-il indispensable que le directeur des programmes radiophoniques soit flanqué d'un administrateur pour plaider au sommet de la SSR la cause des émissions produites sous sa responsabilité?

PS. La suppression de l'émission "Au fond à gauche" a suscité bien sûr des commentaires de tous genres à travers la presse suisse. Des félicitations du "Nouvelliste" aux réticences publiées sous le signe de la liberté d'expression. Aux avant-postes du combat pour une certaine tolérance, la "Tribune-le-Matin". Les lecteurs de ce journal ont certainement apprécié les commentaires bien sentis de la rédaction sur ce sujet d'actualité. N'avaient-ils pas été privés, par une décision sans appel de la direction en chef, de la page hebdomadaire humoristique et critique, rédigée par cette même équipe d'"Au fond à gauche" dans la "Tribune" du dimanche? Mais à cette occasion le couperet était probablement tombé pour le bon motif!

PAIX DU TRAVAIL

Le double discours des banquiers

Faisant le bilan de leurs activités, les banques, et particulièrement les grandes banques, n'ont pas leur pareil pour promouvoir leur image de marque. Pour atteindre le but recherché, rien n'est trop beau et trop coûteux. Publication régulière des discours de leurs directeurs sur papier glacé, travaux statistiques "maison" largement répandus à toutes fins utiles, etc, etc. Voulez par exemple le Crédit Suisse qui pu-

bliait il y a tout just un an (cahier du CS No 48) la conférence de M. Hans Hartung, membre de sa Direction générale, sur le thème "La Suisse et la fermeté du franc" (exposé prononcé à la journée suisse de la foire industrielle de Hanovre le 20 avril 1978). Arrivé au terme de sa démonstration, sur laquelle nous ne reviendrons pas, M. Hartung placait son petit couplet bancaire. Et ici quelques lignes de citation:

"(...) Le fait que le secteur des services n'ait pas gagné beaucoup de terrain dans les exportations de ces dernières années est donc préoccupant. Seuls les revenus de capitaux pour lesquels les banques servent d'intermédiaires et les autres services où elles jouent également un rôle important ont progressé ou du moins maintenu leur position. Les autres secteurs de ce service ont même perdu du terrain. A la lumière de ces faits, la volonté aujourd'hui si répandue de soumettre les banques à un contrôle étatique étroit paraît donc particulièrement problématique. Car elles constituent la plus importante branche suisse des services qui soit compétitive sur le plan international. Il est évident qu'elles pourront non seulement aujourd'hui, mais aussi et surtout à l'avenir, contribuer largement à maintenir le niveau de vie élevé de notre peuple. Certains milieux politiques s'évertuent donc maintenant à miner les assises dont eux-mêmes bénéficient et qui sont aussi celles de la prospérité des lecteurs. Les slogans sont peut-être un très bon succédané de la réflexion personnelle, mais ils n'ouvrent certainement pas la voie du succès à un petit Etat".

Un discours tant de fois entendu: ce qui est bon pour les (grandes) banques est bon pour la collectivité. Propagation inlassable des mérites nationaux d'un secteur de l'économie dont l'évidence devrait probablement masquer les profits réservés à une minorité, une influence tout entière vouée à la conservation des priviléges.

Et de temps en temps, rarement eu égard à l'intense effort de propagande entrepris, le

masque du bienfaiteur de la collectivité craque. Par exemple, lorsque la politique patronale des banquiers apparaît au grand jour, alors les véritables intérêts sociaux défendus se précisent et soudain le colosse dont la santé conditionnerait celle de la Confédération révèle sa vulnérabilité.

Ce sont ces manœuvres (cf. DP 501) entreprises à Genève par les banques pour confisquer la formation de leurs apprentis et les vouer sans contact extérieur à leur cocon bancaire.

C'est le licenciement auquel vient de procéder le Crédit Suisse à Lausanne. Motif avancé officiellement: la réorganisation d'un service.

Mise au pied du mur, la direction refuse de confirmer qu'il s'agit d'un licensiement économique — auquel cas les assurances données à ce chapitre à la commission du personnel se révéleraient caduques —, comme elle ne se résigne pas à admettre qu'il s'agit d'une interdiction professionnelle, l'employé en question appartenant à une organisation d'extrême-gauche. En définitive, pour justifier le maintien de sa décision, la direction invoque le fait que ledit employé ait osé se défendre publiquement...

En guise de conclusion provisoire, cette dernière citation, dans la foulée: "Notre place financière occupe actuellement directement ou indirectement environ 6 à 8% de la population active, poursuivait M. H. Hartung du Crédit Suisse à la foire de Hanovre. Pour ce qui est de l'emploi elle prend donc en Suisse une position qui correspond à peu près à celle de l'industrie automobile en Allemagne. En outre, grâce à sa capacité de financement, elle a aidé à maintenir les débouchés et, partant, des emplois. Le travail ne passe justement pas avant le capital, comme l'affirme la théorie marxiste dépassée. De nos jours, travail et capital sont complémentaires".